Séance N°9 : La conclusion et l’exécution du contrat

1. Exposé : **L’information des contractants avant la conclusion du contrat.**

**La nullité d’un contrat** : annulation lorsque dès le début il y a quelque chose qui ne va pas (vice lors de la signature du contrat) : chacun doit rendre à l’autre ce qui a été échangé (le bien, et le paiement)

**La résiliation du contrat**: on ne revient pas en arrière, il ne s’agit que de l’avenir

1. Les vices du consentement – Cas pratique

Ici ce n’est pas la violence, il reste le dol ou l’erreur.

L’acheteur n’était forcément au courant de l’origine du tableau. L’erreur porte sur l’authenticité du tableau.

Problème juridique (doit être détaché des faits): L ‘erreur sur le prix d’un bien peut entrainer l’annulation d’un contrat ? L’erreur sur l’origine/ l’authenticité d’un tableau peut entrainer l’annulation d’un contrat ?

Est-ce que l’erreur est un vice de consentement ?

L’erreur doit porter sur un **élément essentiel**, et doit **être excusable** (avait-on une excuse de ne pas savoir ?).

L’erreur est indifférente si elle porte sur les motifs, la valeur économique de l’action, ou du bien vendu/acheté.

Elément essentiel = élément qui a déterminé le consentement des parties.

Ici, c’est un élément essentiel. L’erreur porte, a première vue, sur la valeur, sauf qu’elle ne peut pas être vue comme une erreur indifférente, car l’erreur porte sur l’origine donc un élément essentiel. L’erreur sur la valeur (indirect) n’est que la conséquence de la première erreur, erreur sur la provenance.

L’erreur est-elle inexcusable ? Ici, le couple n’est pas un professionnel de l’art, ainsi l’erreur est possible donc excusable. De plus, ils ont fait confiance à l’expert qui s’est trompé.

⇒ Erreur qui porte sur un élément essentielle et non sur la valeur, donc elle peut être invoquée. L’erreur est excusable donc **vice de consentement** : le musée récupère le prix, et les époux récupère le tableau → annulation du contrat.

Possibilité d’annuler le contrat pour erreur sur l’origine du tableau.

1. L’exécution du contrat – Cas pratique

Annuler un contrat = faire s’il n’avait existé.

3 vices du consentement :

* Le dol
* L’erreur
* La violence